

TRIAL 4X4 et BUGGY TROPHEE REGIONAL



ufolep

REGLEMENT PARTICULIER REGION RHONE-ALPES / AUVERGNE



Saison 2009/2010

REGLEMENT PARTICULIER

Prescription Générale : les manches du Trophée Régional Rhône-Alpes / Auvergne de Trial Auto 4x4 et Buggy sont organisées conformément au règlement du Trophée National et au présent règlement, auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Engagements : Les engagements seront envoyés à tous les responsables de clubs et à tous les concurrents possédant une adresse Email valide dès que le calendrier sera officiel. Ils seront aussi disponibles sur le site Internet trial4x4.net sous la rubrique téléchargement. Ils devront être envoyés avant la date limite précisée sur chacun d'entre eux, soit huit jours avant chaque épreuve. Tout manquement entraînera une pénalité de vingt et un points.

Le montant de l'engagement pour la saison 2009 / 2010 est fixé à soixante €. (60 €). Deux Euros revenants à la région pour couvrir les frais de déplacement pour la commission nationale élargie et la commission technique nationale et la formation des commissaires de zones.

Contrôle Administratif : Le règlement de l'engagement se fera sur place lors de la vérification de la licence, du permis de conduire, du passeport technique et du carton de pointage annuel remis lors de la première épreuve.

La présentation de ces papiers est **obligatoire**.

Contrôle Technique : Les commissaires techniques de la région veilleront à tous les défauts mettant la sécurité des équipages et des spectateurs en cause. De plus ils veilleront à l'application stricte du règlement et non à son interprétation.

Tout équipage non conforme au règlement de sa catégorie mais ne présentant pas de danger pour lui, les commissaires et les spectateurs se verra classer en **promotion** et ne marquera pas de point au trophée régional et ne pourra prétendre à une qualification au trophée régional

Sécurité : Le pare-pierre est obligatoire pour le copilote. En l'absence de cet équipement d'un coût modeste par rapport à l'intégrité physique du copilote celui ci devra rester sanglé dans son siège et ne pourra pas « singer ».

Remise des prix : Par respect pour les organisateurs les équipages non présents à la remise des prix ne recevront aucun lot.

Classement du Trophée régional : Le classement du trophée régional sera établi suivant les directives de la CNS. Par contre le nombre minimal d'épreuve de la région pour prétendre à la qualification au Trophée National est fixé à **7** .
(nombre total épreuves du championnat régional – trois)

Modification de parcours : Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs ont le droit de supprimer ou de modifier des zones, sans qu'aucune réclamation ne puisse être déposée par les concurrents.

Pénalités : (Autres que celles indiquées dans le règlement national)

La présence d'un concurrent dans une zone sans y avoir été invité par les commissaires entraîne 2 points de pénalité qui lui sont rajoutés à ceux pris dans cette même zone.(possibilité pour les commissaires d'interrompre l'évolution d'un concurrent jusqu'à l'évacuation des personnes n'ayant rien à faire dans la zone.)

Epreuves extérieures : Afin d'éviter les erreurs ou les oublis, le classement des équipages participants à des épreuves extérieures à la région devra être signalé dès le lundi suivant à la région par mail. trial4x4.region.raa@free.fr

Une copie du carton de pointage visé par le directeur de course serait l'idéal pour ceux équipés d'un scanner.

Circulation : Les véhicules de compétition sont interdits de circulation en dehors des heures officielles de l'épreuve. Des sanctions seront prises par l'organisateur de l'épreuve si nécessaire.

Diffusion : Ce règlement est disponible sur le site de trial4x4.net. Chaque président de club se doit de le diffuser au même titre que le règlement national auprès de ses adhérents.

Réclamations : se conformer au règlement général.

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Directeur de Course et les commissaires.

Par le seul fait de son inscription, tout concurrent prend l'engagement de se conformer au présent règlement (particulier et général), reconnaît comme seule juridiction sportive celle de l'UFOLEP, déclare en accepter toutes les dispositions sans aucune restriction, ainsi que les dispositions des organisateurs.

Roger Brun Responsable de région

Anglaret Michelle	Présidente 4x4 Albepierre
Decroix Roger	Président 4x4 Bassois
Ageron Pierre	Président Boudlerles 4x4
Cassan Jean Pierre	Président Cavalos 4x4
Nedza André	Président Chamois du haut forez
Gillet Jean François	Président As Frugières
Roche Alain	Président Ribeyron Loisirs
Barnay Dominique	Président Trialix 4x4
Mirandon Pierre	Président TT 43